



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-44 bis

Enquête publique

Avis sur la création d'une unité de méthanisation à St Aoustrille  
(Se substitue à la délibération n°2023-44 pour erreur matérielle)

**Nombre de  
conseillers  
en exercice : 14  
Présents : 10  
Votants : 14 (dont 4  
procurations)**

L'an deux mille vingt-trois  
Le vingt novembre à 18 heures 30  
le Conseil Municipal de la commune de DIORS  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie,  
Date de convocation du Conseil Municipal : 09 novembre 2023

*Présents : Mesdames et Messieurs : Christian BARON, Sébastien RAUDIER, Claude BRIGAUD, Philippe DEVAULT, Jean-Marc VERRHIEST, Francis DAILLY, Marie-Christine BREJAUD, Steven OTTAN, Christophe MOULIN, Sabine CHARBONNIER  
Absents excusés : Cécile FILLAUT a donné procuration à Jean-Marc VERRHIEST ; Nadine DELANNE a donné procuration à Philippe DEVAULT ; Agathe JOFFRE a donné procuration à Steven OTTAN ; Sandra HOGUILLARD a donné procuration à Marie-Christine BREJAUD  
Secrétaire de séance Steven OTTAN*

Monsieur le maire explique que la société SAS CBFOR a pour projet la création d'une unité de méthanisation au lieu-dit « Les Champs Forts » sur la commune de St Aoustrille.

Il est demandé au conseil municipal de Diors d'émettre un avis sur ce projet.

Monsieur le maire décide de faire un vote à mains levées dont le résultat est le suivant :

6 voix pour un avis favorable  
0 voix pour un avis défavorable  
8 voix pour les « sans avis »

Au vu de ce vote, le conseil municipal un avis favorable au projet d'implantation d'une unité de méthanisation à St Aoustrille.

Le Maire

Christian BARON

Le secrétaire de séance,

Steven OTTAN

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme